

C2i-2e & master MEEF

Dominique Lachiver

Table des matières




I - Définitions	3
1. Définition du C2i-2 enseignant	3
2. Référentiel C2i-2 enseignant	4
3. Obligations en cas de réussite aux concours d'enseignant ou de personnel d'éducation	7
II - Processus de certification à l'UCBN	8
1. Outil utilisé : Référentiel sur Moodle	8
2. Évaluation des activités	9
3. Évaluation - Validation	9
III - Master MEEF & C2i-2e	11
1. UE numérique & C2i2e	11
2. Liaison ePortfolio Mahara & Dossier C2i-2e	11

Définitions

I

1. Définition du C2i-2 enseignant

 *Définition : Arrêté du 14/12/2010 : création du C2i2e*

Arrêté de création du C2i niveau 2 enseignant daté du 14/12/2010 : « Le C2i-2 enseignant atteste des compétences professionnelles dans l'usage pédagogique des technologies numériques, communes et nécessaires à tous les enseignants et formateurs pour l'exercice de leur métier. L'acquisition du C2i2e poursuit l'objectif d'offrir à chaque étudiant se destinant aux métiers de l'enseignement scolaire, de l'enseignement supérieur et de la formation, la reconnaissance des compétences nécessaires en vue de son insertion professionnelle. »


- Le C2i-2e est un *certificat universitaire* délivré par les établissements d'enseignement supérieur autorisés par le ministère de l'enseignement supérieur.
- Le C2i-2e c'est aussi un *référentiel de compétences professionnelles*, donc un outil pour évaluer.
- Avant 2010, le C2i-2e visait uniquement l'enseignement scolaire, le nouvel arrêté a étendu le champ d'application à l'enseignement supérieur et à la formation d'adultes.

 *Méthode : Pré-requis : maîtrise de l'informatique et d'Internet*


- Concevoir et mettre en œuvre une séance d'enseignement dans laquelle les élèves utilisent l'outil informatique ;
- Produire des ressources numériques pour ses élèves ;
- ...

nécessitent que l'enseignant maîtrise l'outil informatique et Internet.

Le C2i niveau 1 n'est pas formellement exigé mais le C2i2e suppose la maîtrise des compétences du C2i niveau 1.

 *Méthode : Conditions de certification*

- La certification nécessite la validation d'*au moins 23 des 28 compétences* du référentiel national (cf. referentiel_2011.pdf) avec un *maximum de 2 compétences non validées par domaine*.
- *Au moins une situation réelle d'enseignement ou de formation en face-à-face mise en œuvre par le candidat.*

 *Méthode : Construction d'un dossier numérique*

- Le processus de certification repose sur la *constitution par le candidat d'un dossier numérique de compétences* faisant état des savoirs acquis et de la mobilisation des compétences requises pour l'obtention du C2i2e.
- Dans la constitution de ce dossier numérique, le candidat doit rassembler *tous les éléments qui apportent la preuve* des savoirs acquis, des aptitudes développées et des compétences maîtrisées en regard du référentiel du C2i2e.

- Le dossier numérique de compétences, support de la validation des compétences, est mis à disposition du jury de certification.

🔑 Définition : Portefeuille de compétence

Le terme *portfolio* est officiellement réservé au seul domaine de l'art. (Journal officiel du 16 juin 2007)

Dans le domaine de la formation, il faut utiliser le terme : *portefeuille de compétences*.

Définition : « Dossier individuel progressivement constitué de documents de nature variée, permettant à une personne d'attester des compétences qu'elle a acquises par la formation et l'expérience. »

Équivalent étranger : portfolio.

La validation du C2i-2enseignement passe par la *construction d'un portefeuille de compétences numériques*, un e-portfolio.

Qui peut se présenter au C2i2e ?

- les candidats engagés dans une formation de l'enseignement supérieur conduisant à la délivrance d'un diplôme ou d'un titre reconnu par l'État de niveau bac + 5 ;
- les candidats titulaires d'un diplôme de niveau bac + 5 ;
- les enseignants en poste et les formateurs.

2. Référentiel C2i-2 enseignant

Le référentiel C2i-2 enseignant définit 28 *compétences* structurées en 7 domaines, 3 domaines de *compétences générales*, 4 domaines de compétences nécessaires à l'intégration des TICE dans sa *pratique d'enseignement*.

Structure du référentiel

Compétences générales liées à l'exercice du métier	A1	Maîtrise de l'environnement numérique professionnel
	A2	Développement des compétences pour la formation tout au long de la vie
	A3	Responsabilité professionnelle dans le cadre du système éducatif
Compétences nécessaires à l'intégration des TICE dans sa pratique d'enseignement	B1	Travail en réseau avec l'utilisation des outils de travail collaboratif
	B2	Conception et préparation de contenus d'enseignement et de situations d'apprentissage
	B3	Mise en œuvre pédagogique
	B4	Mise en œuvre de démarches d'évaluation

A1	Maîtrise de l'environnement numérique professionnel	A11. Identifier les personnes ressources TIC et leurs rôles respectifs au niveau local, régional et national
		A12. S'approprier différentes composantes informatiques (lieux, outils, ...) de son environnement professionnel.
		A13. Choisir et utiliser les ressources et services disponibles dans un espace numérique de travail (ENT).
		A14. Choisir et utiliser les outils les plus adaptés pour communiquer avec les acteurs et usagers du système éducatif.
		A15. Se constituer et organiser des ressources en utilisant des sources professionnelles.
A2	Développement des compétences pour la formation tout au long de la vie	A21. Utiliser des ressources en ligne ou des dispositifs de formation à distance pour sa formation.
		A22. Se référer à des travaux de recherche liant savoirs, apprentissages et TICE.
		A23. Pratiquer une veille pédagogique, institutionnelle, scientifique à travers des réseaux d'échanges concernant son domaine, sa discipline, son niveau d'enseignement.
A3	Responsabilité professionnelle dans le cadre du système éducatif	A31. S'exprimer et communiquer en s'adaptant aux différents destinataires et espaces de diffusion (institutionnel, public, privé, interne, externe...).
		A32. Prendre en compte les enjeux et respecter les règles concernant notamment : - la recherche et les critères de contrôle de validité des informations ; - la sécurité informatique ; - le filtrage internet.
		A33. Prendre en compte les lois et les exigences d'une utilisation professionnelle des TICE concernant notamment : - la protection des libertés individuelles et publiques ; - la sécurité des personnes ; - la protection des mineurs ; - la confidentialité des données ; - la propriété intellectuelle ; - le droit à l'image.
		A34. Respecter et faire respecter la(les) charte(s) d'usage de l'établissement, notamment dans une perspective éducative d'apprentissage de la citoyenneté.

B4	Mise en œuvre de démarches d'évaluation	B41. Identifier les compétences des référentiels TIC (B2i®, C2i®) mises en oeuvre dans une situation de formation proposée aux élèves, aux étudiants, aux stagiaires.
		B42. S'intégrer dans une démarche collective d'évaluation des compétences TIC (B2i ® ou C2i ®).
		B43. Utiliser des outils d'évaluation et de suivi pédagogique

3. Obligations en cas de réussite aux concours d'enseignant ou de personnel d'éducation

Fondamental : A partir des concours de 2014

- Ni le nouveau référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation,
- Ni les guides des concours des sites SIAC1 et SIAC2 du ministère de l'Éducation National,

ne font plus désormais référence au C2i-2e.

Le C2i2e n'est donc plus exigé en cas de réussite aux concours d'enseignant ;

Complément : Formation obligatoire au sein des masters MEEF de l'ÉSPÉ

Néanmoins, comme le précise l'article 9 de l'arrêté du 27 août fixant le cadre national des formations dispensées au sein des masters MEEF « métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation » de l'ÉSPÉ : "«La formation prend en compte les technologies de l'information et de la communication. Les étudiants et les enseignants sont *formés à l'usage pédagogique des outils et ressources numériques*. Elle intègre leur mise en œuvre pour délivrer les enseignements et assure l'acquisition des compétences qui y sont associées en référence au C2i-2e.»"

Attention : Le C2i-2e n'est plus obligatoire mais...

- Constitue un atout supplémentaire dans votre CV dans le cadre de la nouvelle forme d'évaluation des enseignants (rendez-vous de carrière) ;
- Fortement recommandé pour postuler dans les établissements français de l'étranger ;
- Peut être déterminant pour viser certaines missions ou postes à profil (concurrence avec des enseignants ayant leur C2i2e) ;
- Difficile à valider en formation continue ;

Processus de certification à l'UCBN

II

1. Outil utilisé : Référentiel sur Moodle

Définition : Utilisation du module Référentiel sur Moodle

L'UCBN utilise le *module Référentiel* développé par Jean Fruitet de l'ESPE de Nantes et intégré à la *plate-forme Moodle de certification* de l'UCBN.

Définition : Dossier numérique avec le module Référentiel

- Ce dossier numérique se présente sous la forme d'un tableau
- Chaque ligne du tableau représente une activité de l'étudiant/stagiaire.

	A.1-1	A.1-2	A.1-3	A.1-4	A.1-5	A.2-1	A.2-2	A.2-3	A.3-1	A.3-2	A.3-3	A.3-4	B.1-1	B.1-2	B.1-3	B.2-1	B.2-2	B.2-3	B.2-4	B.2-5	B.3-1	B.3-2	B.3-3	B.3-4	B.3-5	B.4-1	B.4-2	B.4-3
6474	Vincent Le Gall	C212e Enseignants en poste 2011	Fiche activité	A.1-2 A.1-3 A.1-4 A.1-5 A.2-1 A.3-1 A.3-2 A.3-3 A.3-4 B.1-1 B.1-2 B.1-3 B.2-1 B.2-2 B.2-3 B.2-4 B.2-5 B.3-1 B.3-2 B.3-3 B.3-4 B.3-5 B.4-1 B.4-2	Dominique Lachiver	Validé	dimanche 12 juin 2011, 18:59	jeudi 16 juin 2011, 08:10																				
6325	Vincent Le Gall	C212e Enseignants en poste 2011	[Tâche 150] Participation active au forum Analyse de dossier numérique de stagia Consignes	A.2-1 B.1-1 B.1-2 B.2-1	Dominique Lachiver	Validé	samedi 28 mai 2011, 07:56	samedi 28 mai 2011, 07:56																				
5969	Vincent Le Gall	C212e Enseignants en poste 2011	Présentation de 3 séances d'une séquence	A.1-2 A.1-3 A.1-4 A.1-5 A.2-1 A.2-3 A.3-1 A.3-2 A.3-3 A.3-4 B.1-1 B.1-2 B.1-3 B.2-1 B.2-2 B.2-3 B.2-4 B.2-5 B.3-1 B.3-2 B.3-3 B.3-4 B.3-5 B.4-1	Dominique Lachiver	Validé	lundi 16 mai 2011, 19:47	jeudi 19 mai 2011, 15:55																				
5850	Vincent Le Gall	C212e Enseignants en poste 2011	[Tâche 112] Enjeux Juridiques des TICE Consignes	A.3-1 A.3-2 A.3-3 A.3-4	Dominique Lachiver	Validé	dimanche 8 mai 2011, 11:36	dimanche 8 mai 2011, 11:36																				
5833	Vincent Le Gall	C212e Enseignants en poste 2011	[Tâche 111] Analyse d'une séquence vidéo intégrant les TICE Consignes	A.2-1 A.3-1 B.1-1 B.1-2 B.2-1 B.3-1 B.3-3	Dominique Lachiver	Validé	dimanche 8 mai 2011, 11:29	dimanche 8 mai 2011, 11:29																				

Dossier numérique

Définition : Activité

Chaque activité est repérée par un identifiant numérique.

Pour chaque activité, on trouvera :

- une description de l'activité ;
- la liste des compétences mobilisées lors de l'activité,
- des documents joints éventuellement (*ressources associées à l'activité*) :
 - traces (fiche de préparation, ressource, production d'élèves...)
 - écrits réflexifs associés à ces activités.

6474	Enseignants en poste 2011	Fiche activité	Dominique Lachiver	Validé	dimanche 12 juin 2011, 18:59	jeudi 16 juin 2011, 08:10
<p>A.1-2 A.1-3 A.1-4 A.1-5 A.2-1 A.3-1 A.3-3 A.3-4 B.1-1 B.2-1 B.2-2 B.2-4 B.2-5 B.3-1 B.3-2 B.3-5 B.4-1 B.4-2</p> <p>L'activité présentée ici n'est pas une séance qui s'inscrit dans une séquence : il s'agit d'une activité qui permet aux quelques élèves présents lors des périodes d'enseignement de réaliser des fichiers interactifs de révisions.</p> <p>Document 6180 pdf Fiche activité 1-Activité_Ice_Age_Revisions.pdf Document 6181 pdf Tutoriel HotPotatoes élèves HotPotatoes-guide_students.pdf Document 6182 pdf Diagramme d'activités 2-Diagramme-Ice_Age_Revisions.pdf Document 6183 pdf Ecrit associé (fiche analyse bilan) 3-Analyse-bilan.pdf Document 6184 pdf B2i collège B2i-NivCollege.pdf</p> <p>Ajouter une ressource</p>						

Détails d'une activité

2. Évaluation des activités

Définition : Empreinte de compétence

Soit une activité décrite dans un dossier numérique :

- si le contexte de l'activité est bien défini ;
- si les ressources internes (connaissances, habiletés, valeurs, identité, posture) et externes (outils informatiques, banques de données, personnes ressources...) mobilisées lors de l'activité sont clairement identifiées ;
- et si le candidat est capable de prendre de la distance par rapport à sa stratégie d'action et la combinaison des ressources mobilisées ;

l'évaluateur pourra dire si telle ou telle compétence du référentiel est *effectivement* mobilisée.

Pour chaque compétence évaluée positivement, on dira que l'activité décrite dans le dossier numérique a laissé une *empreinte de cette compétence*.

Fondamental : Exigences et critères de validation

Afin de garantir le niveau d'exigence d'un certificat universitaire, la feuille de route doit préciser, pour chaque activité type :

- la liste et la nature des traces à fournir ;
- les exigences relatives à ces traces ;
- les critères de validation ;
- la liste des empreintes susceptibles d'être validées.

Ces exigences et critères doivent prendre en compte la diversité public : niveau & discipline enseignée, expérience et contexte professionnel.

3. Évaluation - Validation

Définition : Validation de compétence

Pour chaque compétence, le jury C2i2e de l'UCBN a arrêté un nombre d'empreintes à valider.


Une compétence est validée si le candidat a atteint le nombre d'empreintes à laisser.

Tableau des empreintes

 **Définition : Validation d'une compétence**

Le module Référentiel calcule un pourcentage d'avancement pour chaque compétence.


La compétence est considérée comme validée par le module Référentiel lorsque le pourcentage d'avance atteint 100 %.

 **Définition : Certification**

Le jury C2i2e statue à partir du tableau de bord de chaque candidat.

24 / 28 Certifiable																								Déverrouillé				
A (95.2%)												B (86.4%)																
A.1 (100%)				A.2 (80%)				A.3 (100%)				B.1 (75%)			B.2 (88.9%)					B.3 (100%)			B.4 (75%)					
A.1-1	A.1-2	A.1-3	A.1-4	A.1-5	A.2-1	A.2-2	A.2-3	A.3-1	A.3-2	A.3-3	A.3-4	B.1-1	B.1-2	B.1-3	B.2-1	B.2-2	B.2-3	B.2-4	B.2-5	B.3-1	B.3-2	B.3-3	B.3-4	B.3-5	B.4-1	B.4-2	B.4-3	
100%	100%	100%	100%	100%	100%	0%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	0%	100%	50%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	50%	100%	100%

Copie d'écran : onglet certificat

 **Méthode : Entretien avec une commission de validation**

A la lecture du dossier numérique de validation, la commission de validation C2i2e peut demander au candidat de présenter son dossier numérique lors d'un entretien de 30 mn.

L'objectif de cet entretien est triple :

- apporter des compléments ou précisions par rapport au dossier numérique ;
- vérifier l'authenticité et la sincérité des informations contenues dans le dossier numérique de validation ;
- vérifier les connaissances essentielles du candidat, notamment sur son environnement numérique (scolaire universitaire ou professionnel), les enjeux juridiques des TICE, les référentiels TIC (B2i® ou C2i®) et leurs mises en œuvre.

Master MEEF & C2i-2e


 III

1. UE numérique & C2i2e

Fondamental : Maquette de master MEEF de l'UCBN

« Dans le cadre de l'UE numérique de M1 et M2, les traces des travaux et des activités permettront à l'étudiant, parallèlement à l'évaluation de l'UE, de construire son dossier numérique de compétences et de valider les compétences du C2i-2 enseignant : le dispositif proposé permettra à tous les étudiants qui le souhaiteront d'être en capacité d'obtenir la certification C2i-2e. »

A Caen, tous les étudiants de M2 et DU peuvent s'inscrire gratuitement au C2i-2e.

Fondamental : Bilan de M1 (cf dossier C2i2e sur la plate-forme de certification)

-
- Si vous avez réalisé des travaux demandés en M1, vous avez déjà validé *une majorité des compétences des domaines A1, A2, A3, B1.*
 - Si vous n'avez réalisé ces travaux, vous pourrez compléter votre dossier *au second semestre* : des tâches spécifiques *hors master* vous seront proposés.

Fondamental : Activités de M2

-
- *Partie transversale :*
 - Description de son environnement numérique professionnel ;
 - Analyse des compétences numériques des élèves lors d'une séance ;

Permet d'achever la validation des compétences A1, A2, A3, B1 et B4
 - *Partie disciplinaire :*
 - Conception et mise en œuvre d'une situation d'apprentissage intégrant le numérique : *à voir avec le formateur disciplinaire de l'UE numérique.*

Permet de valider essentiellement les compétences des domaines B2 - B3

2. Liaison ePortfolio Mahara & Dossier C2i-2e

Rappel

Tous les étudiants et stagiaires de l'ESPE de l'académie de Caen doivent produire un ePortfolio sur la plate-forme Mahara de l'Université de Caen Basse-Normandie.

